

OPÉRA DE LILLE

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT ?

1) PRÉPARER SON DOSSIER

VOUS ÊTES EN POSSESSION DE VOTRE BILLET :

Pour les personnes disposant de **billets imprimés par l'Opéra**, votre dossier doit comprendre :

- L'**intégralité de vos billets** pour le spectacle
Les Nuits d'été
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (I.B.A.N. avec code B.I.C.) **au nom de la personne ayant acheté les billets** (titulaire du dossier), et qui présente le numéro de compte, le nom et l'adresse postale du titulaire du compte bancaire.

BILLETS ÉLECTRONIQUES OU BILLETS PAS ENCORE RETIRÉS :

Pour les personnes disposant de **billets électroniques** ou ayant demandé un **retrait des billets sur place et n'ayant pas récupéré leurs billets à ce jour**, votre dossier doit comprendre :

- Le **numéro de votre dossier d'achat** (présent sur votre e-mail de confirmation, votre récapitulatif de commande, ou sur vos e/m-billets)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (I.B.A.N. avec code B.I.C.) **au nom de la personne ayant acheté les billets** (titulaire du dossier), et qui présente le numéro de compte, le nom et l'adresse postale du titulaire du compte bancaire.

2) ENVOYER SA DEMANDE :

Votre dossier doit impérativement nous parvenir complet **avant le dimanche 15 novembre 2020** par :

- **Courrier postal**, à l'adresse suivante :

Opéra de Lille | Service Billetterie
Remboursement *Les Nuits d'été*
2 rue des Bons-Enfants
BP 133
59001 LILLE CEDEX

- **Dépôt à l'Opéra**, boîte aux lettres à l'arrière du bâtiment, au 2 rue des Bons-Enfants
- **Email** à l'adresse billetterie@opera-lille.fr (**uniquement pour les dossiers concernant les billets électroniques ou les billets non retirés**)

Le remboursement* sera effectué **avant la mi-décembre**.

**le remboursement concerne le prix du billet hors frais de réservation.*

CAS PARTICULIERS

- Nos spectateurs ne résidant pas en France et ne disposant pas de R.I.B. sont invités à nous faire parvenir un **document officiel émanant de leur banque** sur lequel apparaît leur I.B.A.N. avec code B.I.C. pour que leur dossier soit considéré comme complet.
- Les salariés ayant acheté leur(s) billet(s) auprès de leur Comité d'entreprise doivent impérativement remettre leur(s) billet(s) et demander le remboursement aux représentants du CE.
- Les responsables de Comités d'entreprise, d'associations, de groupes, doivent adresser l'intégralité des billets et le RIB au Service Groupes de l'Opéra de Lille, 2 rue des Bons-Enfants, BP 133, 59001 LILLE CEDEX. Aucun remboursement ne se fera sans présentation du/des billet(s).
- Les spectateurs ayant acheté leur billet chez un distributeur (FNAC) se font rembourser directement par le distributeur.
- Les spectateurs invités par un partenaire de l'Opéra de Lille s'adressent directement à ce partenaire.